LES PÉRIODES DE FERMETURE

Un calendrier des périodes de fermeture annuelles du CMPEA est affiché dans la salle d'attente. Une permanence médicale est assurée pendant cette période.

Centre Hospitalier Charles Perrens

Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

121 rue de la Béchade
CS 81285
33076 Bordeaux Cedex

ACCES

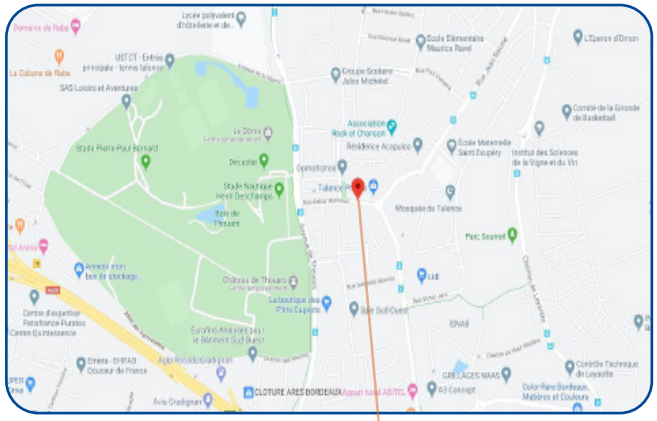

Le CMPEA est situé en plein cœur du quartier de THOUARS.

Accès :

*en BUS : Ligne 8 - arrêt : Piscine de Thouars
Ligne 20 - arrêt : Racine
Ligne 34 - arrêt : Racine

*Plus d'informations sur www.infotbm.com

PÔLE UNIVERSITAIRE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L' ADOLESCENT - PUPEA -

BORDEAUX Centre Hospitalier Charles Perrens

Pr M. BOUVARD- Chef de pôle
D. MIGLIACCIO - Cadre supérieur de santé

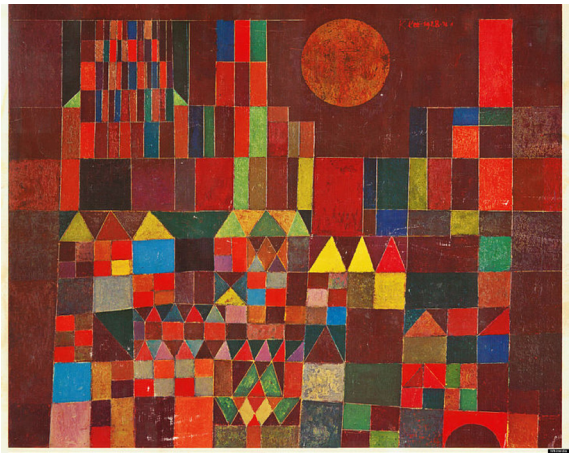

CMPEA de Talence

Pôle Santé
12 Avenue Arthur Rimbaud
33400 TALENCE

Tel : 05 56 56 17 52
Fax : 05 56 56 17 72
Email secrétariat :
secretariat_cmpea_talence@ch-perrens.fr

Médecin responsable : Dr C. COURREGELONGUE
Cadre de Santé : B. GUERY-MATHIEU

PRÉSENTATION

Le Centre Médico-psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent (CMPEA, ex « CMPI ») de Talence est une unité du Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PUPEA) du centre hospitalier Charles Perrens.
Il accueille des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans qui présentent des troubles des apprentissages, du comportement, du développement, des troubles psychoaffectifs.
Il propose des actions d'**évaluation** et de **soins ambulatoires** (individuels ou groupaux).

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- 2 médecins pédopsychiatres
- 1 cadre de santé
- 2 psychologues
- 2 psychomotriciennes (à temps partiel)
- 1 orthophoniste (à temps partiel)
- 1 infirmière (à temps partiel)
- 1 éducatrice spécialisée
- 1 assistante sociale (à temps partiel)
- 1 secrétaire médicale
- des étudiants en formation.

LE PREMIER CONTACT

Les demandes de consultation doivent être formulées par la famille auprès du secrétariat, sur place ou par téléphone. Lorsque l'enfant est orienté par un professionnel (ex : médecin traitant, psychologue scolaire...), la demande de rendez-vous doit être accompagnée d'un courrier qui en indique le motif.

Les horaires d'accueil du secrétariat

- le matin de 9h00 à 12h30 et
- l'après-midi de 13h00 à 16h30 (sauf le mardi matin).

Les documents à apporter lors de la première consultation

- Le courrier de l'adresseur
- La pièce d'identité du mineur et des parents (ou détenteurs de l'autorité parentale)
- Le carnet de santé de l'enfant
- L'attestation de sécurité sociale et de mutuelle de l'assuré
- Le livret de famille et les documents relatifs à la séparation des parents le cas échéant (jugement de divorce...)
- Les bilans et les examens antérieurs.

LE PARCOURS DE L'ENFANT

Le premier rendez-vous proposé est toujours une consultation de l'enfant, accompagné de son parent ou de ses parents, **avec un infirmier.**
En fonction de sa situation, l'enfant rencontre ensuite différents professionnels pour une évaluation de ses difficultés (une rencontre avec le pédopsychiatre est toujours programmée au cours de son parcours).

A l'issue de cette période, des prises en charge individuelles ou groupales peuvent être proposées, ainsi qu'un accompagnement de la famille si nécessaire.

Le parcours de l'enfant et les prises en charge sont élaborées en équipe pluridisciplinaire. Elles sont réévaluées régulièrement avec sa famille.

Important :

- En cas d'absence aux rendez-vous, il est demandé aux familles de **prévenir systématiquement** le secrétariat.
- Pour faciliter les échanges du CMPEA avec les familles, il est important de mettre à jour **très régulièrement** les coordonnées postales et téléphoniques communiquées à l'admission.

LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES

Des liens avec les partenaires intervenant dans la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent sont réalisés dès que cela s'avère nécessaire (écoles, MDSI, médecins, traitants, ...).